

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale  
23 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 47<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 juin 2018, à 10 heures

*Président :* M. Tommo Monthe ..... (Cameroun)  
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires :*  
M. Ruiz Massieu

**Sommaire**Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (*suite*)

*État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et  
communications de l'Organisation des Nations Unies*

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Point 136 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (suite)**

*État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/72/7/Add.51, A/72/151 et A/72/755/Rev.1)*

1. **M. Avan** (Bureau de l'informatique et des communications), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/72/755/Rev.1), dit que les technologies et les données ont une importance cruciale pour les activités internes de l'Organisation des Nations Unies et l'exécution des programmes et des mandats. La stratégie Informatique et communications repose sur la prestation uniformisée des services informatiques et des services de communications internes au moyen d'activités de modernisation, de transformation et d'innovation, sous-tendues par une meilleure gouvernance et un équilibre réel entre direction centralisée et liberté d'action. Des progrès importants ont été faits dans l'application de la stratégie. Environ 100 millions de dollars ont été économisés et les dépenses informatiques annuelles ont été rationalisées, ce qui a permis de réaliser des gains d'efficacité dans les services informatiques et de recentrer les investissements sur les résultats stratégiques attendus.

2. La mise en service à l'échelle mondiale (55 000 utilisateurs) d'un nouveau logiciel de courrier électronique a également permis de réaliser des gains d'efficacité dans la gestion du système, d'appliquer des politiques de sécurité uniformisées et de renforcer la collaboration. Les Pôles applications ont réduit le nombre d'applications, passé de 2 340 en 2014 à 1 220 en 2017. Ils élaborent des solutions techniques destinées à favoriser la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans l'ensemble du Secrétariat. Le Pôle applications de Vienne a élaboré des solutions informatiques utilisées par des dizaines d'États Membres pour lutter contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et le trafic de stupéfiants. Inspira, l'outil de gestion des aptitudes et de la formation, a été enrichi et des progiciels essentiels à l'appui de la gestion du matériel appartenant aux contingents, des carburants et des rations ont été déployés ou renforcés.

3. Le Bureau de l'informatique et des communications a fourni une assistance par l'harmonisation des réseaux et la fourniture de services d'intégration pour la mise en service du progiciel de

gestion intégré Umoja. Un réseau institutionnel a été créé par la fusion des 594 systèmes en place de l'Organisation. Le Pôle d'assistance centralisée fournit un appui mondial 24 heures sur 24 pour Umoja et d'autres progiciels. Le délai de résolution des demandes d'assistance a diminué de 66 % ; plus de 108 000 demandes ont été reçues en 2017.

4. Les cyberattaques constituant une nouvelle menace grave pour l'Organisation et son activité, l'application du programme de sécurité informatique a permis de renforcer la sécurité des progiciels et des applications du Secrétariat. Une formation obligatoire sur la sécurité informatique à l'intention du personnel et des utilisateurs autorisés a été élaborée ; en décembre 2017, plus de 80 % des utilisateurs du Secrétariat l'avaient suivie. En outre, une équipe de Casques bleus du numérique a été créée afin de contribuer à protéger l'Organisation des cybermenaces et à promouvoir la cybersécurité.

5. Les activités se poursuivent en ce qui concerne le plan d'action des Nations Unies dans le domaine du numérique, qui mettra la technologie au service de l'action de l'Organisation dans les domaines de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, du droit international, du développement social et économique et des affaires humanitaires. Le Bureau a produit 150 rapports d'informatique décisionnelle portant sur tous les domaines administratifs ainsi que 50 tableaux de bord pour les tâches administratives et les activités de fond. Des solutions novatrices ont été mises en œuvre pour appuyer les efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les innovations technologiques se sont intensifiées dans le cadre de l'expérimentation des laboratoires d'innovation technologique, de l'incursion dans le domaine de la production participative et des initiatives de sensibilisation à la technologie.

6. Le budget approuvé pour 2018-2019 au titre de l'informatique et des communications s'élève à 381,3 millions de dollars, soit le même montant qu'en 2016-2017. Les crédits des opérations de maintien de la paix prévus pour l'informatique et les communications ont été ramenés de 851,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 à 747,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019. Le montant des ressources extrabudgétaires a lui aussi diminué, passant de 184,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 à environ 181,5 millions pour l'exercice 2018-2019. Le personnel des services informatiques sera ramené de 3 387 en 2015 à environ 2 950 à la fin de 2018.

7. Une impulsion forte de la direction a été indispensable à la bonne mise en œuvre de la stratégie jusqu'à présent. La circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11) fixe les politiques et procédures internes relatives aux nominations et aux délégations de pouvoir. Le Bureau de la gestion des grands projets veille à ce que les projets informatiques et la performance fassent l'objet d'un suivi efficace. L'orateur est convaincu que les efforts du Bureau de l'informatique et des communications permettront une transformation propice à l'innovation et une approche axée sur les données, à tous les niveaux et que l'objectif à long terme d'une prestation de services informatiques complète, fiable et efficace sera atteint.

8. **M. Bajaj** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant le premier rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications (A/72/151), dit que ce rapport, publié en juillet 2017, traite de l'application de la stratégie en 2015 et 2016. La circulaire du Secrétaire général relative à l'organisation du Bureau de l'informatique et des communications (ST/SGB/2016/11) a été publiée en septembre 2016, soit près de deux ans après le lancement de la stratégie quinquennale.

9. En février 2017, les textes portant délégation de pouvoir et décrivant la répartition des attributions dans le Bureau de l'informatique et des communications n'avaient pas encore été promulgués. Les dispositions des contrats de missions des hauts fonctionnaires qui portent sur l'application de la stratégie sont subjectives et générales et ne permettent pas une évaluation objective des résultats. Les départements ont donc conservé leurs propres services informatiques et n'ont toujours pas fait concorder leurs plans d'activité avec la stratégie.

10. Assurer le suivi d'un projet suppose de suivre de manière continue ses progrès concrets et financiers afin de contrôler les dépassements de délais et de coûts et de mener le projet à bien de façon efficace et efficiente. Si le calendrier des projets et les progrès concrets réalisés sont indiqués dans les premier et deuxième rapports sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie (A/70/364 et Corr.1, et A/71/400), aucun de ces rapports n'expose les progrès quant au coût et au financement de chacun des 20 projets stratégiques.

11. Des directives portant sur des sujets importants, comme la sécurité informatique, la reprise des activités après sinistre, l'informatique en nuage, les normes

minimales de sécurité pour les sites Web, la visioconférence, les appareils mobiles, les services de messagerie électronique ou l'accès à distance, n'ont toujours pas été publiées, tandis que d'autres n'ont pas été révisées. L'Administration ne dispose pas encore d'un mécanisme lui permettant de suivre et de mesurer la manière dont les directives sont mises en œuvre et d'établir des rapports à ce sujet. En outre, un mécanisme d'autorégulation et de suivi de l'application n'a toujours pas été mis en place faute de moyens. Bien que des programmes de formation aient été mis au point, ils ne peuvent pas être appliqués pour les mêmes raisons. Le montant des fonds alloués aux formations opérationnelles ou techniques ne représente que 5 % des ressources demandées par le Bureau de l'informatique et des communications au titre de la formation.

12. À la fin de 2015, le taux d'exécution du projet stratégique relatif à la sécurité informatique avait beaucoup progressé et s'établissait à 60 % pour l'ensemble du Secrétariat. Cependant, le taux de progression en 2016 n'a été que de 5 %. Il est préoccupant qu'il n'y ait guère eu de progrès dans les domaines de la sécurité du réseau, de la classification des informations et de l'imposition de normes minimales aux sites Web publics.

13. Même si la stratégie dispose que le Bureau de l'informatique et des communications doit superviser et contrôler les investissements, afin que la prise de décisions repose sur des bases plus solides et que les coûts soient communiqués dans leur ensemble, sa participation et celle du Directeur général de l'informatique et des communications aux activités d'achats sont limitées. La stratégie prévoit la négociation de rabais, compte tenu du volume des achats de matériel et de licences de logiciels dans l'ensemble du système des Nations Unies. Même si le Secrétaire général indique dans ses rapports que l'Organisation a négocié des remises pour les infrastructures, les licences extérieures, les services informatiques et les services de communications, le Bureau de l'informatique et des communications n'a pas analysé les remises obtenues grâce à l'approvisionnement groupé.

14. Le regroupement des moyens informatiques et des moyens de communications progresse peu ; en janvier 2017, seuls trois des 70 services informatiques du Secrétariat avaient fusionné.

15. Enfin, l'orateur dit que, sur les 23 recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans ses précédents rapports, deux ont été intégralement appliquées et 21 sont en cours d'application.

16. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/7/Add.51), dit qu'il est regrettable que les progrès aient ralenti dans plusieurs domaines au cours de la période considérée, notamment l'exécution des autres projets stratégiques et le décloisonnement et le regroupement des capacités informatiques.

17. Le Comité consultatif accueille favorablement la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement de la sécurité informatique et l'adoption d'une feuille de route en matière de sécurité informatique destinée à faire face à l'évolution des risques. Mais il juge préoccupante la lenteur avec laquelle l'environnement informatique du Secrétariat est décloisonné et l'augmentation des risques que celui-ci court de ce fait.

18. Il attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur l'étude en cours dont l'objectif est de régler le problème de la prolifération des applications et qui doit déboucher sur une stratégie de gestion du portefeuille d'applications du Secrétariat. Il est d'avis que la stratégie doit s'appuyer sur des orientations et des directives claires en ce qui concerne notamment les fonctionnalités et les domaines devant être gérés de manière centralisée par les Pôles applications et ceux pouvant être gérés au niveau local.

19. Il souligne qu'il est nécessaire de lutter contre la persistance de lacunes dans la gouvernance informatique et l'application du principe de responsabilité et réaffirme que toutes les entités du Secrétariat doivent se conformer pleinement à toutes les dispositions de la résolution 69/262 de l'Assemblée générale et de la circulaire ST/SGB/2016/11. Il rappelle que la coopération des dirigeants est essentielle à la bonne exécution de la stratégie. Les contrats de mission des hauts fonctionnaires, qui aideront à évaluer la performance de ceux-ci au regard des activités dans le domaine informatique, doivent prévoir des mesures de résultats. <https://undocs.org/ST/SGB/2016/11>

20. Le Comité consultatif a demandé au Comité des commissaires aux comptes de procéder à un inventaire complet des capacités dans le domaine des technologies de l'information et des communications dans l'ensemble du Secrétariat afin de dresser un bilan de la situation actuelle, à partir duquel il sera possible de mesurer les avancées et les tendances à venir. En outre, compte tenu de l'ampleur des ressources consacrées chaque année aux technologies de l'information et des communications, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'inclure, dans le projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget de chaque entité du Secrétariat,

des informations sur les dépenses et les capacités dans le domaine des technologies de l'information et des communications, assorties de détails sur des éléments tels que le personnel des services informatiques, les actifs et les projets.

21. **M. Ismail** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'application de la stratégie Informatique et communications, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/262, revêt une importance cruciale pour ce qui est d'améliorer l'efficacité, l'efficience, la transparence et la crédibilité de l'Organisation et d'y appliquer le principe de responsabilité. Les progrès faits dans la mise en œuvre de la stratégie sont pour le moins inégaux. Le Secrétaire général devrait immédiatement prendre des mesures correctrices pour garantir que l'ensemble du Secrétariat en respecte les dispositions et fournir des informations détaillées et à jour dans son prochain rapport sur la question.

22. Lors des consultations, le Groupe cherchera à obtenir des explications sur les raisons pour lesquelles les directives portant délégation de pouvoir et décrivant la répartition des attributions dans le Bureau de l'informatique et des communications n'ont pas encore été promulguées, les contrats de mission des hauts fonctionnaires ne comportent pas de mesures de résultats portant sur l'application de la stratégie, toutes les entités du Secrétariat n'ont pas établi de façon systématique des plans de travail annuels en matière d'informatique et de communications. Le Groupe se demande pourquoi le Secrétariat semble avoir du mal à fixer des objectifs et à mettre en place des mécanismes de suivi qui lui permettraient de veiller à ce que les projets des départements cadrent avec la stratégie et à ce que celle-ci soit appliquée dans le respect des résolutions de l'Assemblée générale.

23. M. Ismail se félicite des informations précieuses fournies par le Comité des commissaires aux comptes sur les domaines où des progrès ont été faits et sur ceux où des changements et des progrès sont nécessaires. Le Groupe prie instamment le Secrétaire général de remédier au faible taux d'application des recommandations du Comité et espère que les recommandations en suspens seront appliquées sans plus tarder.

24. Le Comité des commissaires aux comptes a précédemment relevé certaines insuffisances dans la stratégie Informatique et communications, notamment le peu de place accordé au progiciel de gestion intégré, à la hiérarchisation des informations concernant les questions de sécurité et aux activités de maintien de la paix. Étant donné que le maintien de la paix représente

75 % de l'ensemble des dépenses informatiques, le Comité doit étudier les moyens de remédier à ces lacunes.

25. Il est préoccupant de constater qu'un grand nombre d'anciens sites Web et applications constituent des risques en matière de sécurité informatique. Le Secrétaire général devrait fournir des informations détaillées et à jour sur le statut des anciens systèmes encore en service et élaborer les grandes lignes d'un plan pour intégrer ces systèmes et accélérer la normalisation dans l'ensemble de l'Organisation.

26. Étant donné que la gestion des infrastructures de base d'Umoja a été confiée à un prestataire privé, le Groupe souhaite obtenir davantage d'informations sur les mesures prises pour assurer la protection et la confidentialité des données stockées dans le système. Le Groupe attend aussi avec intérêt de recevoir des analyses des économies de coûts et des économies d'échelle pour le matériel et les services achetés au titre de contrats-cadres.

27. **M. Conroy** (États-Unis d'Amérique) dit que la stratégie Informatique et communications a été conçue pour moderniser les technologies de l'information et des communications au Secrétariat, optimiser l'utilisation des ressources et promouvoir l'innovation. La délégation des États-Unis continue d'appuyer les efforts déployés pour atteindre ces objectifs et note les progrès remarquables accomplis dans l'application de la stratégie sous la direction du Directeur général de l'informatique et des communications. L'orateur partage néanmoins les préoccupations exprimées par le Comité consultatif et le Comité des commissaires aux comptes selon lesquelles l'application des politiques informatiques à l'ensemble du Secrétariat demeure un défi. Il est essentiel de renforcer la coordination et la coopération dans le Secrétariat, voire même dans le système des Nations Unies, pour atteindre un maximum d'efficacité et d'efficience. La délégation des États-Unis attend avec intérêt de recevoir des renseignements détaillés et à jour sur les progrès faits dans toutes les entités du Secrétariat et engage le Secrétaire général à affiner constamment les projections de coûts au fur et à mesure que se poursuit l'application de la stratégie et que sont modifiées les hypothèses de planification.

28. La Cinquième Commission examine une importante proposition de réforme de la gestion qui vise à créer un seul Bureau de l'informatique et des communications qui regrouperait le Bureau de l'informatique et des communications du Département de la gestion et la Division de l'informatique et des communications du Département de l'appui aux missions. L'informatique et les communications étant

des fonctions transversales qui sous-tendent les principaux mandats et activités de l'Organisation, une entité unique dotée d'une approche globale renforcera la prestation de services informatiques aux clients. La structure unifiée permettra d'accélérer l'application intégrale de la stratégie Informatique et communications et de mieux utiliser les technologies et l'innovation pour faire progresser les activités essentielles de l'Organisation. La délégation des États-Unis reste attachée à ce que l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXI<sup>e</sup> siècle tout en réalisant une réforme porteuse de transformations et en maîtrisant les coûts.

*La séance est levée à 11 heures.*